

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 16 septembre 2020

Procès-verbal

Étaient présents : Bernard Stirn, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Xavier Blanc-Jouvan, Julien Boudon, Béatrice Castellane, Gustavo Cerqueira, Pascal de Vareilles Sommières, Parfait Diedhiou, Hélène Farge, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Jacques Fourvel, Emmanuel Jolivet, Xavier Lecaron, Didier Le Prado, Christoph Maurer, François Molinié, Thi My Hanh Ngo Folliot, Etienne Picard, Emmanuel Piwnica, Stéphanie Reiche-de Vigan, Kourosh Shamlou, Bernard Vatier, Nicolas Cornu Thénard et Emmanuelle Bouvier.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Aurélien Antoine, Hubert Bazin, Pascal Beauvais, Jean-Sébastien Borghetti, Guy Canivet, David Capitant, Dominique Custos, Martine de Boisdeffre, Charlotte De Cabarrus, Josseline de Clausade, Eric Descheemaeker, Marie-Bénédicte Desvallon, Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, Béatrice Favarel, Thomas Genicon, Dominique Hascher, Julia Heinich, Jacques Larrieu, Winston Maxwell, Sylvaine Poillot Peruzzetto, Lukas Rass-Masson.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2019

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres et composition du Conseil d'administration

Le président indique qu'une vingtaine de candidats figurant en annexe sollicitent leur admission.

Nicolas Cornu Thénard informe le Conseil que deux demandes d'adhésion de dernière minute lui ont été soumises et ne sont pas dans la liste : celle de Me Elodie Le Prado – de Lauriston, avocate au barreau de Paris et de Sébastien Le Gal, professeur à l'Université de Grenoble.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

Le président annonce aux membres qu'il convient de renouveler le mandat du secrétaire général, Nicolas Cornu Thénard et du trésorier, Xavier Lecaron.

Ces derniers sont réélus à l'unanimité par le conseil.

Bernard Stirn présente la personne pressentie pour le remplacer en tant que vice-président de la Société et qui sera proposée lors de l'Assemblée générale du 23 septembre. Il s'agit de Terry Olson, conseiller d'État et président de la Cour administrative d'appel de Versailles.

S'agissant des membres du Conseil, Maryvonne de Saint-Pulgent serait remplacée par Laurent Domingo, maître des requêtes au Conseil d'État.

Un autre membre n'a pour le moment pas été remplacé : Jean-Paul Jean, président de chambre à la Cour de cassation. La Première Présidente de la Cour de cassation doit dans les prochains jours proposer un nom pour son remplacement.

4. Situation budgétaire de la SLC

Le président a constaté que la situation budgétaire de la SLC s'est dégradée de manière continue depuis 2014. Les comptes sont devenus déficitaires et la totalité des comptes de 2017 à 2019 ont un déficit assez important entre 30 000 et 40 000 euros par an. Cela remet en question la survie même de l'association. La situation n'est pas désespérée mais il faut réfléchir à des moyens de redresser la situation en 2021 pour un retour à l'équilibre en 2022.

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron :

« Depuis 2013, les produits sont inférieurs aux charges.

Les produits sont en constante diminution depuis 2013. Le fait le plus significatif est la diminution des produits nets de la vente des ouvrages depuis que celle-ci a été confiée à Lextenso. Mais on constate également une attrition des autres recettes : Revue et subventions.

Depuis 2015, les pertes annuelles sont en moyenne de 30.000 euros.

De ce fait, la trésorerie qui était de 365.000 euros au 31 décembre 2013 a été divisée par deux et s'élève à 180.000 euros au 31 décembre 2019.

L'année 2020 sera en plus affectée par la crise sanitaire et la compression des frais ne permettra pas d'en compenser les effets. La perte devrait être de l'ordre de 50 à 70 K€.

La trésorerie sera ainsi de l'ordre de 110.000 à 130.000 euros au 31 décembre 2017.

Pour assurer la pérennité de l'association, il conviendrait que les premières mesures soient prises et produisent leurs premiers effets en 2021 en vue d'un retour à l'équilibre en 2022. »

Nicolas Cornu Thénard observe que, de manière structurelle, il manque 30 à 35 000 € à la Société ; il évoque plusieurs pistes de réflexion qui pourraient être suivies pour retrouver cette somme et ainsi un équilibre financier.

La première est celle des économies. Sur le plan matériel, les dépenses courantes de la Société ont été précisément examinées au cours des dernières années et il paraît difficile d'économiser davantage à cet égard. Le dernier poste important était celui du contrat de service très désavantageux portant sur le copieur ; nous venons d'y mettre fin, ce qui permettra une économie de plus de 5 000 € par an. Reste le terrain des activités. À cet égard, les journées internationales sont l'une des activités essentielles, qui structurent l'action de la Société. Mais lorsqu'elles sont nombreuses, lointaines et conduisent à des publications, elles présentent des coûts importants. Aussi, il serait prudent de réduire le nombre de ces journées, et de ne plus en publier nécessairement les actes. Une économie de 5 à 10 000 € pourrait en résulter.

Une deuxième piste tient aux publications. Pour ne pas être trop dépendants des ventes de nos ouvrages, nous nous sommes efforcés de trouver une subvention pour chaque publication, afin que les frais soient proches d'être couverts au moment de l'impression. Ce travail a porté ses fruits, de sorte que le montant de ces subventions a été multiplié par dix en deux ans (le nombre de volumes publiés ayant quant à lui

un peu plus que doublé). Pour autant, un travail important doit aussi être fait sur la diffusion, dont Lextenso a la charge. Un rendez-vous avec Lextenso est prévu afin d'étudier dans quelles conditions il serait possible de mieux diffuser nos ouvrages. Nous allons de notre côté travailler sur la publicité et renforcer nos liens avec les bibliothèques universitaires. En outre, comme nous publions plus de livres, en nous efforçant de choisir des ouvrages susceptibles d'être diffusés plus longtemps, nous pouvons espérer une amélioration des ventes, au moins de 5 à 10 000 € par an.

Une troisième piste est celle des subventions. C'est la plus déterminante : ce qui distingue la situation actuelle de celle qui précédait 2014 tient essentiellement au montant des subventions perçues, qui a nettement baissé. Un effort a été fait en 2019 en ce sens, qui a permis d'obtenir 15 000 € supplémentaires (notamment à l'occasion des 150 ans de la Société). Mais c'est encore insuffisant. Des rendez-vous sont prévus avec un certain nombre d'institutions dans les prochaines semaines pour trouver de nouveaux partenaires, privés et publics. Nous allons aussi proposer des partenariats à des universités, en profitant notamment de la création des comités locaux. Plusieurs demandes de financements ont été également faites pour des projets de recherche dont la SLC est à l'initiative, notamment grâce à Stéphanie Reiche-de Vigan, présidente de la section *Climat, ressources naturelles et énergie*, pour le projet *Crise sanitaire et État de droit*. Nous pourrions légitimement espérer une augmentation pérenne de nos subventions, à hauteur d'au moins 10 000 €.

Une dernière piste de réflexion a déjà été évoquée lors de précédents conseils, sans néanmoins être suivie d'effets : c'est celle de la formation. Toutes nos conférences sont aujourd'hui gratuites et ouvertes au plus grand nombre et il a été question parfois de les rendre payantes. Sans nécessairement en venir à cette décision, il serait possible d'ajouter à nos activités classiques une offre de formation, qui pourrait prendre plusieurs formes. Nous pourrions tout d'abord proposer une formation payante ouverte à un groupe de professionnels du droit sélectionnés chaque année, qu'ils suivraient dans le cadre de la formation continue. Un séminaire d'une quinzaine de conférences de droit comparé, données par plusieurs de nos membres dans les domaines du droit les plus divers, constituerait ainsi une formation d'élite pour les juristes. Ce serait aussi un moyen aussi de nouer des relations au sein de chaque promotion et avec la Société de législation comparée.

Une autre possibilité serait d'organiser des formations ponctuelles pour des groupes de juristes étrangers, comme nous le faisons déjà pour la China Law Society : un sujet est demandé par une organisation homologue à la nôtre dans un pays étranger et nous organisons une ou deux journées de conférences sur ce thème.

Une dernière possibilité consisterait à proposer ce type de formations à des cabinets d'avocats ou des entreprises, en proposant ainsi plusieurs conférences sur un sujet ou sur le droit d'un pays en particulier.

Me Bernard Vatier est favorable à ces idées de formations car cela peut être une source de financement importante, mais demande si la Société peut avoir le statut reconnu d'organisme de formation.

Xavier Lecaron précise qu'il suffit d'organiser un événement et de présenter une demande d'inscription par la suite.

Me Kourosch Shamlou propose de prendre contact avec le Medef international, qui lorsque ses représentants se déplacent dans un pays, a besoin de connaître le droit correspondant.

Bernard Stirn ajoute qu'il y a quelques années, les entreprises versaient régulièrement une cotisation mais cela devient de plus en plus difficile. Il est plus facile de leur demander une participation plus particulièrement sur un sujet qui les intéresse.

Stéphanie Reiche-de Vigan constate qu'il y a peu de nouveaux membres

correspondants dans la liste et souhaite que la Société intéresse aussi les jeunes étudiants.

5. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour (Annexe 4), le secrétaire général ne revient que sur certaines d'entre elles.

Ces derniers mois, l'activité a été suspendue et les manifestations reportées.

Une partie de nos événements se déroule désormais en ligne notamment pour la section *Climat, ressources naturelles et énergie*. Un cycle de séminaires en ligne est prévu à compter de fin novembre sur *L'État de droit face à la crise*.

La section *Droit des affaires* a pour projet de tenir au moins deux des jeudis de la SLC. Le premier le 1er ou 8 octobre sur l'activisme boursier, et peut-être un colloque en novembre.

Autre séminaire en ligne organisé par Vivian Curran, présidente de la section *Nord-américaine* les 15 et 16 octobre prochain.

Nous avons également reçu une communication de Pascal Beauvais, président de la section *Droit pénal*. Au printemps 2021 se tiendra la 1^{ère} rencontre du Cycle organisé par la section *Droit pénal* et l'Institut de droit pénal comparé Max Planck de Freiburg sur *L'émergence d'un droit pénal "symbolique"*. Un séminaire est également prévu en 2021 pour échanger sur la fonction du droit comparé en droit pénal : ses finalités ? son utilité ? L'idée serait de dégager des pistes de recherches nouvelles en droit pénal comparé dans les années à venir.

Pendant cette période de crise, nos travaux se sont reportés sur les éditions. Cette année, entre les ouvrages et les revues, vingt-sept publications sont prévues. En outre, une nouvelle collection vient de voir le jour : *Sensus iuris*, consacrée à des études historiques de droit comparé, de théories et de méthodes de la science juridique. Le premier ouvrage est la réédition des actes du Congrès de 1900, parue en juillet 2020.

6. La vie des sections

Bernard Stirn, en devenant président de la Société de législation comparée, ne peut plus continuer à présider la section *Droit de l'action publique*. M. Didier Le Prado, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre de la SLC, est présenté pour lui succéder.

Cette proposition est acceptée par le Conseil.

Le secrétaire général informe les présidents de section qu'il est possible d'organiser des conférences en ligne. L'une des solutions consiste à utiliser l'amphithéâtre pour organiser un événement sur site à un nombre de personnes limité tout en étant retransmis en ligne. Pour développer cela dans l'avenir, il faudrait une meilleure utilisation de nos outils numériques et donc réfléchir à revoir notre site internet.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.